

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 juin 2021

Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires – adoption de la convention-type d'adhésion au contrat

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 15 juin deux mil vingt et un à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Etienne FILLOL (suppléant de Monsieur Luc CARVOUNAS), Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration : Monsieur Belaïde BEDREDDINE à Mme Françoise KERN, Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Philippe LAURENT

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Madame Lamyra KIROUANI, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Contrat d'assurance des risques statutaires – adoption de la convention-type d'adhésion au contrat

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 5^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi susvisée relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres départementaux de gestion pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n°2013-32 fixant le montant de la participation des collectivités et établissements publics adhérents au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel à 0.60 % de la prime annuelle acquittée par leurs soins,

Considérant que le CIG a souscrit un contrat d'assurance pour les risques statutaires auxquels les collectivités/établissements peuvent adhérer pour les garanties de leur choix,

Considérant que ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il fait l'objet d'une procédure de renouvellement selon la réglementation des marchés publics,

Considérant que la nouvelle consultation est lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, alloti, en application de l'article 2124-2 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le CIG doit conclure des contrats d'assurance, à effet au 1er janvier 2022, avec les entreprises ayant soumissionné dans le cadre strict de l'ensemble des clauses et éléments définis dans le règlement de la consultation,

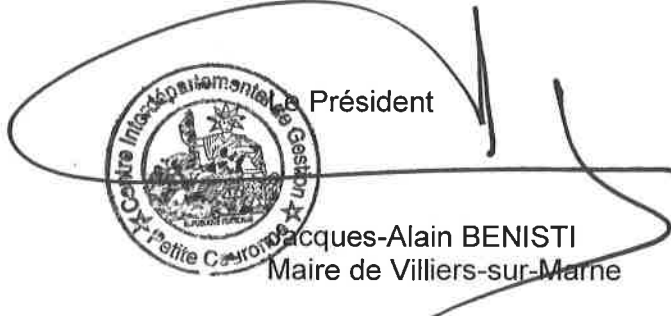
Considérant que chaque collectivité/établissement qui souhaite bénéficier du service du CIG est invité(e) à signer une convention d'adhésion ayant pour objet de préciser les modalités de gestion du contrat cadre d'assurance des risques statutaires et d'en fixer les relations financières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'approuver la convention-type d'adhésion aux contrats cadre d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

Article 2 : DECIDE d'autoriser le Président à signer les conventions et tous les documents relatifs à ce contrat.

Président



Jacques-Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne

The image shows a circular official seal of the Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal and extends to the right. Below the signature, the name 'Jacques-Alain BENISTI' and the title 'Maire de Villiers-sur-Marne' are printed.